



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2018**

Date de la convocation : le 03 Avril 2018

Présents : M. DEBELY Frédéric, M. CABASSET Philippe, M. JEANMOUGIN Maxime, M. NAISSANT Eric, Mme OLLIER Régine, Mme MENNERET Marie-Louise, M. SIMEON Didier, Mme BRESSON Séverine, Mme GALMICHE Séverine.

Excusés : M. Daniel ROBINET, pouvoir donné à M. Didier SIMEON.
M. JEANROY Thierry.

Secrétaire : Mme OLLIER Régine.

Objet :
Ligne de trésorerie.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les besoins de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie pour répondre éventuellement à des dépenses anticipées.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondues, et après en avoir délibéré,

- décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE de FRANCHE-COMTE une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 50 000 €uros
- Durée : 12 mois
- Taux variable : index euribor 3 mois + marge 1.80 %
- Périodicité : intérêts trimestriels
- Frais de dossier : 150 €uros

- approuve la décision

- autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
**Participation aux feux
d'artifices du 14 Juillet à
Lure.**

Comme chaque année, la municipalité de Lure organise un feu d'artifice le 14 juillet à la Saline au profit des Lurons et des habitants de l'ensemble de la Communauté de Communes.

La commune d'Amblans-et-Velotte fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Lure et à comme bourg-centre la Ville de Lure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite intégrer l'organisation de ce feu et participer financièrement à hauteur de 300 euros.

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :

Désignation de l'entreprise pour les travaux en forêt 2018 Parcelle 28.

Vu qu'il y a lieu d'effectuer des travaux dans la parcelle 28,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux par l'entreprise BUHLER Rémy, 10 Rue de la Chaux, 25750 SEMONDANS.

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :

Participation aux charges de personnel.

La commune d'Amblans-et-Velotte récupère les charges du personnel sur le service Assainissement.

Les recettes d'exploitation du service assainissement étant insuffisantes pour assurer cette charge,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reprendre 10 000 euros sur le FCTVA.

Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :

Taxes directes locales 2018.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les produits des taux d'imposition communal de l'année 2018, comme suit :

Taxe d'habitation : 4.27%
Taxe foncière (bâti) : 10.44%
Taxe foncière (non bâti) : 27.62%

« Votée à 10 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :

Compte de gestion et compte administratif 2017 Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion 2017 de la commune, dressé par le trésorier, après en avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.

- Vote le compte administratif de la commune, exercice 2017, lequel présente les résultats suivants :

- Déficit d'investissement de : 4 209.72 Euros
- Reste à réaliser en dépenses de : 41 046.00 Euros
- Reste à réaliser en recettes de : 27 645.00 Euros
- Excédent de Fonctionnement de : 34 727.68 Euros

« Le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif »

- Décide d'affecter la somme de 17 610.72 Euros au compte RI 1068 : financement de la section d'investissement et de laisser le solde soit 17 610.72 Euros au compte FR 002 : réserve de la section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

« Votée à 9 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

Objet :
**Budget primitif 2018.
Commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 de la commune d'Amblans-et-Velotte, comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 285 788.72 Euros
RECETTES : 285.788.72 Euros

Section d'investissement :

DEPENSES : 124 078.72 Euros
RECETTES : 124 078.72 Euros

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

Objet :  
**Compte de gestion et  
compte administratif 2017  
Service Assainissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion 2017 service Assainissement, dressé par le trésorier, après en avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.

- Vote le compte administratif service Assainissement, exercice 2017, lequel présente les résultats suivants :

- Investissement en excédent de : 76 220.95 Euros

- Fonctionnement en excédent de : 2 619.81 Euros

« Le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif »

« Votée à 9 Voix POUR »

~~~~~

Objet :
**Budget primitif 2018.
Service Assainissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Service Assainissement, comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 40 055.81 Euros
RECETTES : 40 055.81 Euros

Section d'investissement :

DEPENSES : 96 767.00 Euros
RECETTES : 96 767.00 Euros

« Votée à 10 Voix POUR »

~~~~~

AFFICHE LE 10 AVRIL 2018.